L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 10 JUILLET 1861. — G. F. WEISSE, F. LIMET, E. DUFOUR, S. HARBY, Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,

MERCREDI MATIN, 10 JUILLET.

Voir la seconde page, pour;
Le Feuilleton,
Le Bulletin Commercial,
Le Marché aux Bestiaux,

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par H. Vignié, sur le wharf du chemin, au dessus de la rue Célestin—Chenal. Avoir, au No. 231, rue Bienville—Meubles (succession Hippolyte Griffon).

L'emprunt des Etats Confédérés.

Si nous en croyons une correspondance adressée de Richmond à un journal de cette ville, on doit proposer au congrès des Etats Confédérés une modification au plan d'emprunt imaginé par M. Memminger et adopté dans la dernière session. Nous avons déjà donné le texte de la loi qui autorise le secrétaire du trésor à recevoir des souscriptions jusqu'à concurrence de cinquante millions, et nos lecteurs savent que les bons des Etats Confédérés ne sont pas émis directement et échange du coton, du sucre, du tabac des planteurs, mais en échange du produit des ventes de ces denrées soit en espèces soit en lettres de change sur l'étranger. Or ce plan a soulevé, paraît-il, des objections de la part de certains grands spéculateurs qui [illegible] [illegible] [illegible] vicement de mettre en réquisition leurs capacités commerciales.

Le *True Delta*, acceptant comme fait accompli ce qui n'est encore qu'à l'état de projet dans quelques cerveaux en quête des moyens de s'enrichir aux dépens de la chose publique, a publié hier un article dans lequel il critique sévèrement et à juste titre cette transformation du gouvernement des Etats Confédérés en marchand spéculateur, mais jusqu'à présent rien n'indique que ses critiques doivent s'appliquer à tel ou tels membres du gouvernement. Nous n'avons pas de motifs suffisants pour croire que la loi existante sera modifiée dans un sens favorable à l'agiotage. Cependant, comme il est question de proposer un changement, il est opportun d'examiner les raisons qui seront mises en avant et qui pourraient séduire les esprits peu versés dans la science de l'économie politique.

Il y a un principe admis comme dogme dans la science moderne de l'économie politique, et consacré par l'expérience. Ce principe a été déjà adopté par les deux nations européennes les plus avancées sur la route du progrès—c'est celui-ci: "Un gouvernement ne doit se faire ni banquier, ni marchand, ni producteur." Napoléon III, avec son génie intuitif, a compris toute la portée de cette maxime, et ses efforts tendent toujours à élargir la sphère de la liberté commerciale et industrielle. Serait-il donc à une nation qui vient de débuter par l'adoption d'une forme de gouvernement opposée à la centralisation et par la glorification du libre échange, de se donner un démenti à elle-même en autorisant son gouvernement à accaparer les principales denrées du pays et à bouleverser par l'usage peut-être inhabile, d'un effrayant monopole, toute l'économie de nos relations commerciales.

Au point de vue de l'organisation générale de ces relations, ce serait au coup funeste porté à notre prospérité à venir, et au point de vue de l'intérêt présent du gouvernement, ce serait, croyons-nous, une mesure ruineuse.

Le gouvernement, lorsqu'il s'est établi à Montgomery, a cherché à s'organiser sur les bases de la plus stricte économie en simplifiant autant qu'il a été en son pouvoir les rouages de l'administration civile. D'après la loi actuelle sur l'emprunt, la perception du montant des souscriptions ne nécessite aucuns frais extraordinaires. Les facteurs des habitants vendront comme d'ordinaire les produits de leurs commettants et remettront, suivant les instructions qu'ils auront reçues, une partie du montant des ventes soit en espèces soit en lettres de change au représentant du Trésor en échange de Bons par la même valeur. Le seul embarras du Trésor sera de disposer des lettres de change sur l'étranger et nous avons démontré que ce ne serait pas une difficulté sérieuse puisque le gouvernement aura des comptes assez forts à solder en Europe.

Ce système est d'une simplicité primitive, il évite l'emploi de toute une armée d'agents, de sous-agents, de commissionnaires, qui seraient indispensables si le gouvernement avait à recevoir les produits en nature, à les faire emmagasiner, à les faire vendre, et à accomplir les mille opérations détaillées qu'exige le commerce. Or dans un pays où la vénalité et la corruption semblent régner dans les sphères officielles, comme s'il était admis que voler le gouvernement est moins déshonnête que de voler un particulier, on voit quelle facilité la multiplicité des opérations confiées aux agents du gouvernement offrirait, pour frauder le trésor, à ceux qui appartiennent à cette école de conscience large. Ainsi aux dépenses qu'entraînerait l'emploi d'un nombreux personnel, il y aurait à ajouter les pertes sèches causées par les pots de vin, le grattage, etc.

Indique-t-on, au moins, des avantages qui compenseraient les pertes. On dit: beaucoup de planteurs préféreraient donner leurs produits en nature plutôt que d'attendre les délais d'une vente peut-être lente à opérer, parce qu'alors ils recevraient de suite des bons qu'ils pourraient utiliser. A cela nous répondrons que si le gouvernement prenait de suite pour cent millions de produits en échange de bons, il en résulterait deux choses également fâcheuses pour les deux parties. D'une part, les planteurs ayant besoin d'argent ou de marchandises, jetteraient de suite sur les places de commerce une masse de bons qui se trouveraient par cela même dépréciés, et d'autre part le gouvernement mettrait en vente les produits représentant ces bons, de sorte que le marché monétaire se trouverait, subitement à l'ouverture de la saison d'affaires, affecté doublement pour une seule valeur réelle mise en circulation.

L'équilibre se trouverait rompu et le gouvernement risquerait fort de ne pas retrouver, en vendant les produits, la valeur qu'il aurait donnée en obligations, valeur qu'il est d'ailleurs impossible de fixer à l'avance dans les conditions actuelles. Il est beaucoup plus sage, selon nous, de laisser les choses suivre leur cours ordinaire. Les produits s'écouleront suivant les besoins de la consommation et n'auront à subir d'autre dépréciation que celle qui sera due aux circonstances politiques déjà si difficiles. Au fur et à mesure des ventes, planteurs et gouvernement recevront chacun leur quote part, et si les premiers disposent de leurs bons ils le feront dans des conditions meilleures puisqu'ils les écouleront peu à peu au lieu d'inonder les places de commerce d'un seul coup.

Nous avons dit dans un autre article que le seul moyen d'éloigner de dure sacrifices à tous, c'est d'éviter l'encombrement à l'ouverture de la saison commerciale et de laisser s'engrener les affaires dans des conditions à peu près normales. Si aux difficultés de la crise politique, on ajoute celles que créera un système nouveau, on risque de produire un bouleversement désastreux. On se lance dans l'inconnu, et en pareille matière, l'inconnu c'est probablement la ruine.

Les défenseurs du projet que nous combattons s'imaginent que le gouvernement, s'il accaparait les cotons, pourrait faire à son gré la hausse et la baisse et tenir la dragée haute à l'Angleterre. Cela pourrait être vrai si le gouvernement n'avait pas besoin d'argent et s'il n'avait aucun embarras politique sur les bras. Mais c'est une supposition tout à fait fallacieuse dans les conditions où se trouve le pays, avec la guerre, le blocus, les besoins urgents d'argent et les ménagements à garder vis-à-vis des puissances étrangères. Si nous voulons que l'Angleterre et la France insistent pour obtenir un accès libre à nos ports, il ne faut pas commencer par dégoûter les acheteurs étrangers en mettant nous-mêmes des entraves à la liberté des transactions commerciales. Nos cotons doivent être à la disposition des acheteurs étrangers sur nos places d'exportation; à cette condition seulement nous pouvons espérer que ceux-ci feront des efforts sérieux pour venir les chercher et pour leur assurer une libre sortie.

Nous ne pouvons dans un article de journal qu'effleurer les considérations qui militent en faveur du maintien de la loi, mais nous pensons que dans le Congrès la liberté commerciale ne manquera pas de défenseurs habiles qui sauront développer les arguments que nous avons indiqués et ceux que nous pouvons avoir omis, et qu'en définitive les vrais principes et l'intérêt bien entendu du gouvernement et des particuliers l'emporteront sur les caprices hasardeuses inspirées par l'esprit de spéculation et d'agiotage.

Concert à la salle des Odd Fellows.—On nous prie d'annoncer que le concert qui devait avoir lieu ce soir à la salle des Odd-Fellows au profit d'une compagnie de zouaves volontaires, est remis à un jour qui sera ultérieurement fixé.

Par le Télégraphe.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

DÉPÊCHES DE SAMEDI.

DÉPÊCHE DU SOIR.

Congrès des Etats-Unis.

Washington, 8 juillet.—Le comité de la chambre sur les affaires étrangères est composé comme suit: Crittenden, du Kentucky, président; Gooch, du Massachusetts; Cox, de l'Ohio; White, de l'Indiana; McKnight, de la Pennsylvanie; Burnham, du Connecticut; Thomas, du Maryland; Pomeroy, de New York et Fisher, du Delaware.

Nouvelles de la guerre.

Washington, 7 juillet.—Le gouverneur Hicks persiste que le mouvement sécessionniste est fort sur la rive orientale du Maryland et il demande des troupes pour protéger les unionistes.

Le cabinet a eu à ce sujet une consultation avec le général Scott, mais on n'en connaît pas le résultat.

On dit que dans le caucus démocrate, Vallandigham de l'Ohio, a dit qu'il préférait la paix à la conservation de l'Union.

Le colonel Taylor est arrivé avec un pavillon parlementaire. Mille bruits circulent au sujet de sa mission, mais on suppose généralement qu'elle a trait à un échange de prisonniers.

New York, 8 juillet.—Le *Herald* dit que le général Scott s'attend à chaque instant à la nouvelle d'une bataille.

Patterson et Johnston avaient un engagement à Edward's Ferry, et un courrier était venu demander des renforts pour les fédéraux. Au départ du courrier il y avait deux fédéraux de tués.

Buckannon, 8 juillet.—La compagnie du capitaine Barret a été rangée devant le régiment, désarmée et licenciée parce que le lieutenant Stratton et huit soldats avaient commis des [illegible] indignes de soldats. Plus tard, par l'ordre du général McClellan, on a rendu à la compagnie ses armes, en envoyant les neuf coupables à Columbus.

Refus de réengagement des soldats de Lincoln à Caire.

Caire, 9 juillet.—Samedi et dimanche on a fait voter les soldats pour savoir s'ils voulaient se réengager pour trois ans. Voici le résultat: régiment de Cook, 40 ont voté pour 3 ans, régiment McArthur, 50 dito, régiment Oglesby 146. Tous les aut es ont voté pour se débander. On pense que les autres régiments engagés pour trois mois prendront la même décision. L'absence de paix est le motif de ces refus. Les officiers ont fait de beaux discours sur le Lincolnisme et le patriotisme, mais tous les jours ils sont ennuyés par des comptes d'hôtel et de blanchisseuse. Pas d'argent, pas de patriotisme.

Perte d'un steamer.

Omaha, Nebraska, 7 juillet.—Le bateau à vapeur *Chippewa*, chargé de provisions du gouvernement et ayant 287 barils de poudre, a pris feu. On a débarqué les passagers et l'équipage et peu de temps après la poudre a fait explosion en brisant le bateau en mille morceaux.

Le Great Eastern et l'Arabia.

Québec, 7 juillet.—Le *Great Eastern* a failli donner contre l'*Arabia* pendant un brouillard. Il a rasé la proue de ce steamer et l'aurait heurté s'il avait eu un beaupré.

(DÉPÊCHES DU SOIR.)

AFFAIRES DU CONGRÈS.

Situation du trésor des Etats Unis.

Washington, 9 juillet.—Le rapport du secrétaire de la trésorerie a été soumis au Congrès.—L'hon. Salmon P. Chase, secrétaire, dans son rapport au Congrès, estime l'excédent des dépenses sur les recettes pendant l'année dernière à 6 millions et quelques mille piastres.

Dépenses de l'année courante.

Les dépenses estimées dans son rapport pour la présente année comprennent les relations civiles et étrangères et différentes listes, sont estimées à huit cents et quelques mille piastres.

Département de l'intérieur.

Il recommande pour le département de l'intérieur entre 4 et 5 cent mille piastres.

Département de la guerre.

L'allocation de 185 millions et quelques mille piastres est demandée pour ce département.

Marine.

Plus de trente millions sont trouvés nécessaires pour ce département.

Tout cela fait une somme qui s'élève au-dessus de $217,000,000 de piastres.

Bons du trésor.

Les bons du trésor, dûs, s'élèvent au-dessus de douze millions de piastres et l'intérêt de à 9 millions, le tout fait un total pour l'année fiscale finissant en juin 1862, de $290,519,951 87.

Comment on doit trouver de l'argent.

Le secrétaire Chase recommande de lever $80,000,000 par des taxes; $240,000,000 par des emprunts et les impôts suivants:

Cassonnade, 2 1|2 cts par livre; parifiés, 3 cts par livre; raffinés en pain 4 cts la livre; sirop, 2 1|2 cts la livre; candy, 6 cts la livre; mélasse, 5 cts le gallon; café 3 cts la livre; thé noir 15 cts la livre; thé vert 20 cts la livre.

Le revenu approximatif provenant de ce tarif s'élèverait à $20,000,000 et la taxation d'articles actuellement exempts de droits augmenterait le revenu de $7,000,000.

Le secrétaire estime les revenus provenant des douanes et ventes de terres à $60,000,000, recommande un impôt sur le luxe, comprenant les liqueurs, la bière, le tabac, les billets de banque, les voitures légères, les successions, et propose une réduction considérable sur le salaire des officiers publics.

Séance de la Chambre.

Les résolutions suivantes ont été adoptées aujourd'hui à la chambre:

Résolu, Que la Chambre, pendant la session extraordinaire, ne prend en considération que des bills et des résolutions concernant les affaires militaires et navales, et les affaires financières du gouvernement y ayant rapport, et que toutes les questions, excepté celles relatives à la formation d'un revenu, seront renvoyées aux comités compétents pour être par eux prises en considération à la prochaine réunion du Congrès.

M. Lovejoy a présenté la résolution que, il n'est aucunement du devoir de l'armée de capturer et de rendre les esclaves fugitifs, ni d'engager le comité judiciaire à procurer des informations sur l'opportunité de rappeler la loi des esclaves fugitifs, dans le but d'arriver à des propositions de paix. Après un débat de peu de durée, un vote a eu lieu, dont voici le résultat: En faveur de la résolution, 92; contre, 55.

Le vote restreignant les délibérations aux affaires de la guerre, a été repris en considération, et adopté de nouveau.

Sur une motion, relative à l'amendement des considérations sur les questions judiciaires, le vote a été repris en considération et adopté. Les délibérations se bornent donc aux revenus et à la judicature.

Un comité composé de 5 personnes a été chargé de surveiller les fournisseurs de l'armée et le privilège de faire un rapport en tout temps.

Secours pour l'armée.

Un bill a été adopté accordant une allocation de six millions de piastres pour subvenir aux besoins de l'armée.

République dominicaine.

Le président a été informé de la correspondance espagnole relative aux affaires de la République dominicaine.

Sénat.

Au Sénat, aujourd'hui, un bill abolissant l'impôt sur les armes a été présenté et adopté.

Le sénateur Trumbull a prononcé l'éloge de Douglas, et a été vivement applaudi.

Le général Patterson.

Baltimore, 9 juillet.—Les derniers avis de Martinsburg sont ceux reçus samedi soir et qui annoncent la position stagnante du général Patterson.

Fort Monroe, 8 juillet.—Le *Quaker City* et plusieurs canonnières se préparent à attaquer Sewell's Point.

Une giberne a fait explosion, deux soldats du Rhode Island ont été tués, et une autre personne blessée.

Le col. Taylor est retourné aux lignes confédérées.

Les Garibaldiens sont en prison et leurs chefs serviront d'exemple aux soldats indisciplinés.

Les régiments de New York s'abandonnent à des libations extraordinaires, c'est à dire qu'ils obéissent à leurs penchants naturels, comme s'ils n'étaient pas déjà assez abrutis.

Washington, 9 juillet.—Le général Scott a lancé une proclamation, défendant de télégraphier les mouvements de l'armée. Il ne défendra certes pas de télégraphier ses victoires, et pour cause.

Nouvelles politiques.

Bien d'important de Richmond.

Richmond, 9 juillet.—Nous n'avons reçu aucune nouvelle intéressante aujourd'hui.

Les journaux du matin constatent que les forces de Johnson sont à Winchester.

Une lettre de Norfolk dit que le lieutenant Maury a placé de fortes batteries sur toutes les approches de cette ville, et qu'il continuera ces travaux jusqu'à ce que les avenues conduisant à nos principales villes soient tellement fortifiées que l'ennemi n'ose pas essayer de s'en emparer.

NOUVELLES D'EUROPE.

Pointe aux Pères, 9 juillet.—Le *Canadian*, parti de Liverpool le 27, et de Londonderry le 28, a été abordé à ce point aujourd'hui. Voici un résumé des nouvelles qu'il apporte:

Marché au coton de Liverpool.

Liverpool 27 juin.—Les ventes de coton pendant la semaine précédente se sont élevées à 69,000 balles dont 17,000 par la spéculation et l'exportation.

Les ventes de vendredi comprennent 12,000 balles. Le marché a clos ferme aux prix suivants: Fair Orleans 8 3|4; fair Mobile 8 3|8, middling Orleans 8 d., middling Mobile 7 3|4 d.

Le stock sur le port est de 1,129,000 balles dont 894,000 provenant d'Amérique. Céréales calmes mais fermes.

Le temps, en général en Angleterre, est favorable aux récoltes.

Consolidés à 90 3|8.

Reprise de prises.—Une dépêche adressée de Cedar Keys, Floride, le 5 juillet, au *Charleston Mercury*, porte:

Trois goëlettes, la *Fanny Banedy* et les *Trois Frères*, de la Nouvelle Orléans, et l'*Olive Branch*, de Mobile, récemment capturées par les croiseurs de Lincoln et envoyées comme prises à Key West, ont été reprises à la hauteur de Cedar Keys le 3 courant, par les troupes de la Floride. Le lieutenant Selden, de la marine des Etats-Unis et 19 matelots ont été faits prisonniers et ont été envoyés à Tallahassee. Les équipages des goëlettes ont été libérés et vont retourner chez eux.

L'attention du Régiment des Gardes d'Orléans est appelée sur l'ordre que publie dans une autre colonne le colonel H. Augustin.

Projet de manifestation à New-York.—Le *Daily News* du 1er juillet dit que malgré l'intervention illégale et impertinente de la police dans l'affaire de la pétition, ce fait des préparatifs sur une grande échelle pour un meeting public sans distinction de parti en faveur d'une prompte conclusion de la paix. Des républicains notés qui ont au mois d'avril soutenu libéralement pour soutenir le gouvernement, éclairés maintenant sur les conséquences ruineuses de cette guerre, prendront part à cette manifestation.

Le discours du président de la Chambre.—Le président élu de la Chambre des Etats-Unis, M. Grow, de la Pennsylvanie, en prenant place au fauteuil, a fait un discours en faveur de la politique de coercition. Il veut qu'on poursuive immédiatement et énergiquement la guerre pour écraser la rébellion. Ses paroles ont été accueillies dans les tribunes par des applaudissements frénétiques. Le rôle du Congrès se trouve donc tracé à l'avance par l'élection de son président.

Plans financiers de Lincoln.—Voici d'après un correspondant à Washington de la *Tribune* de New York, le plan financier que M. Chase, Secrétaire du Trésor, soumettra au Congrès des Etats Unis.

"M. Chase estime les dépenses totales du gouvernement pour l'année courante, à environ $320,000,000. Sur cette somme on estime que $80,000,000 seront employés aux dépenses ordinaires, et au paiement de l'intérêt des emprunts. Divers plans ont été soumis à M. Chase pour faire face aux demandes extraordinaires du trésor. Il a fini par se décider à avoir recours aux trois mesures suivantes qui seront toutes trois recommandées au Congrès dans le rapport:

"1. Un grand emprunt national pour lequel des souscriptions seront ouvertes dans tout le pays. Les certificats en seront émis par sommes de $50, $100, $500 et $1,000 et porteront intérêt à 7 30|100 pour cent. De cette manière, l'intérêt d'un certificat de $50 sera juste un cent par jour. Le taux de l'intérêt sera inscrit au dos de chaque titre, de façon que chaque détenteur puisse voir au premier coup d'œil le montant d'intérêt dû pour le temps, quel qu'il soit, qu'il en aura été possesseur. Cet emprunt sera rachetable en tout temps d'ici à trois ans, à l'option du gouvernement; les titres n'en seront pas convertibles en bons du trésor, ni recevables en paiement des droits de douanes ou autres taxes gouvernementales.

"2. Un emprunt étranger portant intérêt au taux de 6 20|100 pour cent.

"3. L'émission de bons du trésor d'une valeur aussi basse que $20, portant intérêt à 3 30|100 pour cent. Ces bons, s'ils sont émis, circuleront comme papier-monnaie; ils pourront être convertis en un emprunt remboursable dans vingt ans et être reçus pour l'acquittement des droits de douanes.

"Nombre d'hommes de l'Ouest appuient chaudement ce plan, mais M. Chase ne le tient pas en grande faveur, et il n'y aura recours qu'avec réserve, et même il y a recours. Il pense que ces bons ne resteraient pas assez longtemps en circulation, pour que ce soit la peine de les émettre.

"Le secrétaire du trésor recommandera une taxe spéciale sur le thé, le café et le sucre, et quelques modifications au présent tarif pour augmenter les revenus. On propose d'affecter par une loi le produit de cette taxe spéciale sur les objets de luxe, aux créanciers du gouvernement, en paiement de l'intérêt sur ses obligations. On estime que le revenu provenant de la taxe spéciale et d'autres sources, sera de $90,000,000 qui couvriront toutes les dépenses ordinaires du gouvernement, et pourvoiront au paiement de l'intérêt des emprunts.

"Ces déterminations ont été prises après un soigneux examen, et après s'être consulté avec des financiers et capitalistes éminents dont la confiance entière et la coopération cordiale sont acquises à M. Chase. Il n'existe aucune appréhension soit parmi les amis politiques immédiats de l'administration, soit parmi les capitalistes consultés, quant à la possibilité de se procurer les moyens nécessaires pour faire traverser au pays non seulement avec succès, mais encore triomphalement et sans embarras, la crise où il a été plongé. La poursuite énergique des mesures commencées n'aura à souffrir d'aucun manque de ressources."

Les batteries du Potomac.—Le correspondant à Baltimore du *Cincinnati Gazette* écrit à ce journal:

Un voyageur venant de Washington rapporte que le gouvernement a quelque crainte de voir le Potomac complètement fermé avant longtemps par les batteries rebelles qu'on élève sur la rive virginienne. Ces batteries ont déjà causé beaucoup d'ennui, et ce sera une tâche très sérieuse que de les détruire.

Les mésaventures d'un journaliste

Les dépêches télégraphiques du Sud nous ont annoncé vendredi que M. Wm. H. Hurlburt avait été arrêté à Atlanta (Georgie). Tout le monde à New-York ou à peu près, sait qui est M. Hurlburt. Ecrivain d'infiniment de talent, homme du monde brillant et agréable, esprit facile et versatile, M. Hurlburt avait conquis une position élevée dans la presse new yorkaise, notamment comme un des principaux rédacteurs politiques du *Times*, et comme critique dramatique de l'*Albion*. Durant un voyage en Europe qui remonte à quelques années, il avait en outre publié dans les revues anglaises des articles sur l'Amérique, qui furent fort remarqués. L'un d'eux surtout, écrit dans un sens abolitioniste prononcé, et inséré dans la *Revue d'Edimbourg*, eut les honneurs d'une discussion dans le Congrès, où il fut violemment attaqué par quelques membres des Etats du Sud. Malgré ces antécédents qui lui assignaient une place dans la phalange abolitioniste, M. Hurlburt a depuis un certain temps abandonné les rangs du parti républicain, et quitté le *New York Times*. Il s'était même prononcé dans le sens sécessionniste assez ouvertement pour rendre sa position à New York quelque peu embarrassante, si bien qu'un beau jour on ne l'y vit plus, il disparut sans que ses amis mêmes eussent s'il était parti pour l'Europe, comme il en avait parlé à quelques uns, ou s'il était aller mettre ses talents au service de la Confédération du Sud. La première nouvelle que nous ayons reçue de lui, c'est la dépêche dont nous parlons, annonçant son arrestation. Une lettre particulière de Louisville, communiquée au *Times*, nous donne à ce sujet les détails suivants en date du 25 juin:

"Je viens d'apprendre que M. Hurlburt, un des rédacteurs du *N. Y. Times*, a été arrêté jeudi dernier à Atlanta (Georgie) et envoyé à Richmond. On lui avait demandé d'enregistrer son nom à l'hôtel, et après avoir refusé de le faire, il finit par s'inscrire comme *M. Hurlburt, porteur de dépêches*. Quelques questions lui ayant été faites, il se présenta comme porteur de dépêches pour le consul de France à Charleston, et mit au défi d'ouvrir le paquet en sa possession, qui était scellé aux armes de France. On envoya un télégramme au consul de France, lequel répondit n'avoir jamais reçu de dépêches de cette façon. Hurlburt était plein de sangfroid, et persuadait le comité d'investigation de la véracité de son histoire. Son beau-frère, M. Kerr et sa femme arrivèrent par le chemin de fer, pendant que l'interrogatoire se poursuivait, mais ne parent rien dire pour sa défense. On décida alors de l'envoyer avec le paquet en Virginie, à Jefferson Davis. A Dalton, un régiment de soldats, ou quelques-uns d'entr'eux voulurent le pendre, et on dut le faire esquiver du convoi. On suppose que le paquet contient des détails sur les forts, etc. Hurlburt avait un permis de voyage."

CHRONIQUE LOCALE.

Affaire de Viel— Bien que les tournaux aient fort peu parlé de l'accusation qui pèse sur M. Weaver, l'affaire a produit une grande sensation dans certaines classes de la société.

M. Field, avocat de la défense, a demandé hier que la continuement de l'inculpé fut accepté et a présenté à cet effet la pétition suivante:

L'Etat de la Louisiane vs. J. D. Weaver. } Viol.

Le défendeur vient en Cour. Il déclare qu'il est en prison par ordre du recorder Emerson sous prévention de viol, que les témoignages pris devant le dit recorder démontrent pleinement que l'accusation est fausse et que le défendeur a droit à une mise en liberté sous caution. Il est conséquemment ordonné que l'avocat-général fasse connaître, vendredi, 12 du courant, les raisons pour lesquelles le défendeur ne serait point relâché en fournissant caution.

Nlle-Orléans, 9 juillet 1861.

Recorder Gastinel.—Antonio Perez, qu'un affidavit accuse de vol avec effraction, a été écroué en attendant l'interrogatoire. Il s'est introduit le 8 juillet, à 1 heure du matin, dans l'entrepôt de M. John Schweitzer, rue Royale, y a volé une malle et du linge appartenant à un ami du plaignant, parti pour la guerre.

M. L. L. Brown, de la maison Kittredge & Brown, rue de Chartres, entre Dumaine et Bienville, est accusé d'abus de confiance. M. J. J. Patterson, domicilié dans la rue Claiborne, entre Perdido et Gravier, déclare qu'il y a un mois il a chargé M. Brown de vendre des meubles, que M. Brown les a vendus et s'est approprié le produit de la vente. L'inculpé a fourni un cautionnement de cinq cents piastres.

Baptiste Bluzin, accusé d'avoir vendu à M. Leduc cinq revolvers de Colt appartenant à M. Aug. Tignière a comparu devant le recorder. On n'a pas encore eu de preuves positives contre lui.

C. Walge s'est plaint d'avoir été assailli, chez lui, lundi matin, par John Z eigler.

George O. Hall, domicilié dans la rue Melpomène, est accusé d'avoir assailli et menacé de tuer James Andeore, le 28 du mois dernier, dans la rue du Canal.

E. Barthet, rue des Anne, entre Galvez et Johnson, et Sea Dyer, à l'encoignure des rues Dumaine et Marais ont été acquittés par un jury composé de MM. C. O. Fléchier, G. Bienne, E. Henkel. F. Maroux jeune et T. M. Garel, propriétaires d'esclaves. Ils étaient accusés du délit de boissons alcooliques à des nègres. Les témoignages ont établi qu'ils étaient ignorants et victimes d'une conspiration.

Charles Koll, accusé d'avoir battu Frédérick Bown, a été acquitté, le plaignant étant parti de la ville.

Edgar Léon, qu'un affidavit accusait d'avoir menacé de fusiller Louis F. Gelle le premier fois qu'il le rencontrerait, a dû fournir un cautionnement de deux cents piastres pour répondre qu'il ne mettra pas sa menace à exécution.

Adam Scheur s'est plaint d'avoir été grossièrement insulté par Henry Hagenbruch.

Paragraphes.—Le dixième régiment de volontaires de notre Etat a été organisé au camp Lewis. Il portera le nom de "Bruns" en considération du jeune héros louisianais et aura sous le commandement du colonel Sam F. Marks.

Hier matin, à une heure et demie, deux maisons en bois et leurs voisines, situées dans la rue Magnolia, entre Grande-Hommes et Poix, ont été détruites par un incendie. Elles appartenaient à MM. J. Phillips et P. Powers.

Lundi, à dix heures du soir, John Lahey a été grièvement blessé d'un coup de poignard par Geo. Chaffey qui a trempé dans la tentative de meurtre sur la personne de M. Bibb. Chaffey et son frère qui est accusé de complicité ont été arrêtés.

Conseil de ville.—Le conseil des Aldermen s'est réuni hier. Les membres présents étaient au nombre de sept. Le Conseil a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Le Conseil prend part au regret profond et universel causé par la nouvelle de la mort du col. Dreux, un des plus vaillants et des plus nobles soldats qui soient partis afin de combattre pour l'indépendance du Sud. Le Conseil prendra le deuil pendant trente jours.

Une copie de la présente résolution sera envoyée au Maire et à la famille du défunt.

M. Moreau a présenté une résolution à l'effet d'imposer la propriété des étrangers, afin de former un fonds destiné à la défense de la ville. Cet impôt doit être fixé comme suit:

Sur la propriété foncière, 3 pour cent;

Sur chaque esclave, $10;

Sur chaque esclave enfant, $4;

Sur les stocks de la corporation, 5 p. cent.

Renvoyée au comité des finances.

Aldermen Assistants—Le rapport hebdomadaire du trésorier indique une encaisse de $60,065 87.

Une résolution offrant une récompense de $500 pour la découverte de ceux qui ont enlevé le corps du défunt, de la part de qui que ce soit, a été adoptée.

Les résolutions relatives au col. Dreux, adoptées par le conseil des aldermen, l'ont été également par les aldermen assistants.

Une résolution a été adoptée, enjoignant au voyer de faire un rapport sur le prix du pavement d'un petite dans la partie basse de la ville.

Les deux Conseils réunis ont procédé à l'élection des officiers de la ville. Le résultat a été comme suit:

Imprimeur—Le Crescent.

Encanteur—J. B. Walton.

Notaire—C. E. Fortier

Recorders Assistants—Premier District, G. Stith; Second do, J. Frémeaux; Troisième do, J. Magioni; Troisième do, J. H. Huckins.

Directeurs de la Compagnie de Water Works—J. Magioni et J. B. Leeds.

Commissaires de l'Asile Touro—J. Magioni et A. O. Mason.

Banque de Dépôt—La Banque de l'Etat de la Louisiane.

Inspecteur de Bois—Joseph Brunson.

Gardien du Cimetière du Quatrième District—Philip Hardy.

Gardien des Cours—Ernest Bouligny.

Gardien de la Poudrière—C. E. Faget.

Gardien du Parc—Théodule Buisson.

Portier du City Hall—George C. Rice.

Wharfingers—Premier et Quatrième Districts, A. L. Trenchard; Second et Troisième Districts, John Sloman.

Assistants Wharfinger—Premier District, J. R. Creed; Second do, Eugène Dupré; Troisième do, C. M. Colghard; Quatrième do, F. M. Andrews.

Médecins de la Ville—Dr. Barthelot et Dr. Bodin.

Directeurs des Ecoles Publiques—1er District. W. B. Lindsay, B. M. Lusher, T. H. Shields, H. Florance, G. W. Race, T. K. Wharton, P. H. Skipwith, T. N. Bisko, H. S. Bell, James Edwards, A. D. Grieff, M. Greenwood, Joseph McConnell, W. P. Campbell, E. Salomon, C. M. Waldo, L. Folger, A. G. Brice, P. M. Morgan, J. Andrews, Howard Smith.

2d District: D. Mompy, E. Hyde, G. B. Anvoie, J. Genard, Henry Delrieu, John Delmonde, A. Dupré, N. Waitney, F. Spear, L. F. Massot, F. Duplessis, L. Charvet.

3me District—H. Laroze, B. Marguerès, A. Robert, R. Wynne, J. H. Barthelemy, H. Castende, D. Strickney, Jr., T. A. Boulet, Jos. Bombard, A. Costeville, M. Dodard, A. O'Neil.

4me. District—Ben. Campbell J. G. McLeara, J. N. Philips, J. H. Phelps, R. Barclin, W. Holmes, D. T. Glenn W. Cooper, J. Brewer, L. Fash, Dr. Dowler.

Commissaires de la Maison de Refuge—N. E. Bailey, Wm. Beebe, John Yeomans, J. S. Clark, Moses Eastman, John T. Barnett, A. W. Bosworth, C. E. Lovelock, Robert Griffin, A. G. Bakewell, Henry Bier, J. V. Lindsay.

Bureau de Santé—S. A. Kingsland, J. T. Delabarre, Dr. Borde.

Communiqué.

Service des médecins-vétérinaires en campagne.

A Messieurs les Editeurs du journal l'*Abeille*,

Messieurs,

L'empressement que chacun met à offrir sa côte-part d'enseignements utiles pour l'organisation du service militaire qui s'effectue dans les Etats Confédérés, me fait un devoir de vous adresser les quelques détails qui suivent sur l'une des branches de l'administration, complètement ignorée dans l'armée permanente du Sud: le service des médecins-vétérinaires militaires en campagne.

Le personnel du service des médecins-vétérinaires militaires doit être subordonné au nombre de régiments de cavalerie et de trains d'équipage dont se compose ce corps d'armée.

En France, quatre grades distincts sont établis dans le corps des médecins-vétérinaires. Il est composé de *vétérinaires principaux, de vétérinaires en chef, d'aides vétérinaires* et de *sous-aides vétérinaires*.

La mission des vétérinaires ne se borne pas seulement au traitement des animaux atteints de maladies sporadiques; aux opérations, aux pansements des animaux blessés et aux soins à apporter dans la direction de la ferrure pratiquée par les maréchaux des régiments. Ils ont, en outre, à s'occuper de l'examen des viandes de consommation,—source féconde de maladies—servies dans les camps, dans un but analogue, ils inspectent les fourrages, s'assurent de leur composition, de leur qualité, de leur préparation et de leur intégrité. Chacun des vétérinaires rédige quotidiennement un rapport à cet effet, et l'adresse au vétérinaire principal qui, à son tour, en fait son compte-rendu à la tente du chef de corps, dans un but analogue, les, lui-même, au quartier-général, de ce qui, lors du chapitre, sur ce qui, sous le nom de *fièvre des camps*, décimant, parfois, plus de braves que n'en sauraient atteindre les balles ennemies, sont étroitement liées avec les maladies enzootiques qui sévissent sur les bestiaux de toute espèce, que les armées traînent à leur suite. Le *typhus*, les diverses variétés de *charbon*, sont dans ce cas. Dans ces moments critiques, les mesures de conservation des animaux vétérinaires peuvent être d'un précieux secours. Il est admis des rapports sur la matière, que le vétérinaire principal soumet et discute dans le conseil d'hygiène des camps.

Les contrées méridionales du continent sont le théâtre permanent de deux maladies qui font périr en grand nombre d'animaux. C'est la maladie d'*acclimatement* connue vulgairement sous le nom de *lung fever*; laquelle n'est autre que le *typhus d'Amérique* correspondant en tous points à ce que l'on appelle la *fièvre jaune* dans la médecine de l'homme.

La seconde maladie, non moins désastreuse que la première, et qui déjà s'est déclarée, cette année, dans plusieurs plantations du littoral du fleuve est le *typhus hydrohémique* que tout le monde s'accorde à considérer comme un *charbon de la pire espèce*; mais, doute, en raison de son action meurtrière et décisive; car rien de l'histoire de cette maladie n'indique la moindre analogie avec l'un des caractères essentiels des maladies charbonneuses: la *contagion*.

Quoiqu'il en soit, d'ailleurs, de la nature de ces deux maladies, toujours est-il qu'elles sont extrêmement graves, en soi, et qu'elles suffiraient, de reste, pour démembrer un corps de Cavalerie quelque nombreux qu'il puisse être.— En ces cas, il importe de confier la direction du traitement général au vétérinaire principal qui s'empresse de régler un service spécial en conséquence, afin d'atténuer et de prévenir, même, les désordres inouïs qui peuvent résulter d'un manque de prévoyance ou de connaissances spéciales.

Enfin, il est un point capital de la mission des vétérinaires qui intéresse le gouvernement au plus haut degré. Je veux parler de l'institution des remontes.

Il n'est pas de mission plus importante pour la formation des régiments de cavalerie; il n'en est pas de plus difficile à remplir; et chose étrange! c'est celle sur laquelle tout individu, qui possède un cheval depuis huit jours, se croit en droit de prétendre.—Faire le choix judicieux d'un nombre d'animaux propres à l'arme qu'on les destine, ayant l'âge requis; de bons aplombs; le pied sûr; et parfaitement sains extérieurement et dans la profondeur des organes, ce n'est point l'affaire, d'hommes étrangers aux études vétérinaires.—Faire des achats sur le pied d'une stricte économie et avoir de la marchandise pour l'argent qu'on dépense, n'est pas non plus une opération simple: elle exige de rudes garanties de la part de ceux qui sont appelés à l'honneur de remplir ces délicates fonctions. Si l'on ajoute, à ces complications, les détails suivants: à savoir, qu'il n'arrive généralement dans les Etats où l'élève des bestiaux y est inconnu, que des animaux de rebut, tarés et de bas prix, importés par des marchands ignorants eux-mêmes, les vices dont ces animaux sont atteints; ceux-ci achètent les bestiaux, comme ils achèteraient n'importe quelle autre denrée, se berçant de l'illusion, souvent trop vraie, de vendre leurs objets de commerce à des individus moins bien capables de juger de l'article, ainsi qu'on le dit en termes de comptoir.

De ce simple aperçu peuvent se déduire les conditions que doit réunir tout acheteur ou inspecteur de remontes. Eh bien! croirait-on que cette dernière fonction est généralement confiée à des agents qui ignorent les premières notions de la science vétérinaire; que certains d'entr'eux sont incapables de signer leur nom.—Signaler de tels abus devraient être un motif suffisant de les réprimer. Aussi bien, suis-je persuadé, d'avance, de l'empressement que mettra le gouvernement de Richmond, si ardemment animé de vues économiques, et si désireux de s'associer le concours d'hommes spéciaux, à donner une prompte exécution aux sages mesures que je lui signale.

Je me propose, du reste, de lui adresser un travail spécial sur les moyens plus sûrs et moins onéreux de pourvoir aux remontes; et sur l'organisation d'un service de médecins-vétérinaires militaires, auquel doit être adjoint un personnel de maréchaux ferrants, les ustensiles et les approvisionnements d'une pharmacie exclusivement vétérinaire.

En attendant, et pour terminer, il me reste, en ma qualité de médecin-vétérinaire des *Orleans Light Horse*, à dire un mot au sujet des escadrons qui se sont organisés sur les rives du Mississippi.

D'un jour à l'autre ces compagnies peuvent être appelées à entrer en campagne; et, je ne sache pas, qu'elles aient pris les mesures d'urgence en pareille occurrence.

La première et la plus pressante est celle de nommer un *Vétérinaire Principal Honoraire*, si elles ne peuvent en avoir de titulaire, en raison de la distance éloignée qui les sépare de la Cité.

Ce nouveau fonctionnaire s'entendrait avec le corps d'officiers de chaque compagnie pour l'inspection des chevaux admis dans les escadrons, afin de s'assurer qu'ils réunissent les conditions voulues pour être mis sur le pied de guerre. Le médecin-vétérinaire aurait ensuite à examiner les pieds des chevaux, s'enquérir de leurs conditions de conformation, leur faire adapter une ferrure en conséquence; et, en outre, faire confectionner par le même maréchal deux ou trois jeux de fer ajustés; indiquant l'usure moyenne de trois ou quatre mois de campagne.—Cette dernière mesure est d'une urgente nécessité; elle passe avant le *Coffre de l'Avoine*.—MM. les capitaines commandants des compagnies qui désireraient de plus amples détails, n'auront qu'à m'adresser leurs observations et je me ferai un vrai plaisir de leur donner tous les détails qu'il sera en ma connaissance de leur fournir.

Telle est en substance, MM. les Editeurs, la communication que je me suis proposé de vous adresser. Je désire que vous la trouviez digne d'occuper une place dans votre intéressant journal. Puissent les détails qu'elle contient faire préjuger de la responsabilité qui incombe à tout homme de l'art appelé à l'exercice de pareilles fonctions; et, mêmement, rendre plus scrupuleux cette *contrefaçon* de médecins vétérinaires dont le pays est infesté; et auxquels un sot orgueil pourrait suggérer l'idée de s'affubler des insignes qui caractérisent le rang assigné, dans l'armée, aux hommes qui ont fourni leurs preuves de capacité devant un jury d'examen.

Agréez, MM. les Editeurs, avec mes civilités empressées l'assurance de mon bien sincère dévouement.

L. R. DELRIEU,
Médecin-vétérinaire aux Orleans Light Horse.

(Communiqué.)

Les Rangers de St. Landry.—La paroisse St Landry désire chaudement se faire représenter au champ d'honneur. A peine une compagnie a-t-elle pris les armes, qu'elle envoie la 4me dite C. S. Rangers, composée de jeunes gens qui, tous pénétrés de leur courage, ont grande confiance dans les capacités de leur capitaine, W. H. Spencer. Ils ne pouvaient mieux choisir; déjà éprouvé aux rudes travaux de la guerre, le capitaine Spencer saura guider ses braves soldats, qui ont plus d'une *fois* eu l'occasion de le juger comme un vaillant défenseur des droits et prérogatives de la confédération du Sud. Après bien des combats dans les colonnes du *Courrier* dont il est rédacteur, il court et offre des Opelousas son bras à la chère patrie, pour qu'il aura constamment la dévotion qu'il nous a toujours témoignée pour une cause si sacrée. C'est la ferme conviction des sous-officiers et soldats des C. S. RANGERS.

Décédée hier, à 5 1|2 heures de l'après midi, à l'âge de 17 ans, Mlle MARIE ATHALIE BACHEMIN, fille d'Edmond Bachemin et de Louise Heintzmaydre. Les amis et connaissances sont priés de la part des familles Bachemin, Degrey et Dupré d'assister aux funérailles qui auront lieu cette après-midi à cinq heures. Le corps est exposé chez son père, rue Villeré, encoignure Bienville.

Remède contre la chaleur.

UNE QUESTION.

Avez-vous fait essai de L'Elixir de Wright, pour la faiblesse, la dyspepsie, les maladies des organes génitaux, l'insomnie et tout ce qui dérange une constitution de chaleur?

Ne perdez pas de temps!

A vendre, à la Nelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & CO., 21, rue de Chartres. 8 juillet—3,10,12

CHACUN SE REJOUIT.

Chacun se réjouit de ce qu'on ait inventé une préparation pour exterminer les rats et les ravets, ces fléaux des ménages. Nous pouvons maintenant répéter les paroles du grand philosophe: "Mon mal et l'antidote sont devant moi!" Comme il s'agit d'antidote, nous offrons le **Destructeur des rats et des ravets, de Wilson.**

On ne saurait trouver rien de mieux pour s'en débarrasser. Faites en l'essai! Faites-en l'essai! A vendre à la Nelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & CO., 21. rue de Chartres. 6 juillet—3,10,12

A bord de l'Anna Ferret.

8 juillet 1861.

A UNE assemblée des C. S. RANGERS, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité—1.—Résolu qu'absents de notre paroisse, défenseurs des droits de notre pays, nous nous rappellerons toujours avec une vive reconnaissance la conduite des amis qui ont aidé à organiser et équiper la compagnie afin qu'elle pût remplir son devoir envers la Confédération du Sud à l'heure du danger.

2—Résolu que l'aide matériel fourni aux hommes pour satisfaire les besoins du soldat, doit être compté au dévouement des dames remplies de courage, de patriotisme, et toujours prêtes à seconder le vaillant soldat; le souvenir de leurs bienfaits nous encourage et sera présent à nos cœurs pendant que nous irons combattre pour notre cause.

3—Résolu que nos remerciements soient également adressés aux propriétaires du steamer Anna Ferret pour la libéralité qui nous a permis d'atteindre le quartier général de la Nouvelle-Orléans, dans le plus bref délai.

Résolu que le *Crescent*, le *Picayune*, l'*Abeille* de la Nlle-Orléans et les journaux des Opelousas sont priés de publier ces résolutions.

W. H. Spencer, capitaine.
M. B. Fredeau, 1er lieutenant.
Louis Prudhomme Jr, 2e lieutenant.
E. A. Benton, 3e lieutenant Jr.
Ne. G. Davis, porte-drapeau.
A. Forrester, 1er sergent.
Joseph C. Leblanc, 2e sergent.
Emile Ryan, 3e sergent.
Paul Lambert, 4e sergent.
John F. McAdie, 1er caporal.
James McKinney, 2e caporal.
A. Jeannes, 3e caporal.
Wm L. Hutchins, 4e caporal.
Henry Mason, 4e caporal.

On lit dans l'*Abeille* d'hier:

Société Fraternelle Française.

La Société Fraternelle Française a eu ce 3 mai réunion samedi dernier, 6 juillet, chez M. Gath, rue Conti; l'affluence de monde était si grande, on a cru y préparer pour la séance d'ouverture de beaucoup illustre, et l'Assemblée a cru se rendre dans le palais pour une autre séance. Mais de nouvelles dispositions de la place ne lui ont permis de traiter la question à l'ordre du jour. Quelle est la question? C'est que les Français de la Nlle-Orléans doivent former un corps de pompiers,... [illegible]

Le bureau a été obligé de lever la séance, après avoir toutefois reçu l'adhésion d'un grand nombre d'individus présents; après avoir été en ce moment fortement excités.

Le but de ce comité consiste non seulement à obtenir un lien de fraternité entre les Français, mais aussi de conserver notre nationalité dans ce climat, et de prouver que la population créole et américaine qu'elle peut compter sur nous comme sur des frères, ce qui a été déjà démontré souvent, et aussi d'assurer la force de ce pays aux rives ensanglantées de la Nouvelle-Orléans. Ce n'est que l'organisation de ces pompiers et le fonds réuni à cet effet...

GIROUX, Président.

Au sieur Giroux.

SAMEDI dernier, 6 juillet, M. Gath a loué son jardin au sieur Giroux; ne l'ayant pas trouvé, le lieutenant sous domicile de M. Gath pris sa place, sieur Giroux devait régler avec lui, MALGRE LA MAUVAISE DISPOSITION DE LA PLACE. 10 juil—1t

NOUS soussignés, tous faisant partie du Bataillon des Volontaires Français, ne pouvant par suivre ce Corps dans la voie où il semble placé, et, le quittons pour démission de membre du dit Corps.

Nlle-Orléans, le 10 juillet 1861.

G. Chegnard, capitaine adjudant-major; Reillet, adjudant sous-officier; Mousehel, sergent-major, 2me compagnie; Barthélemy, sergent de la 1re; Fellows, sergent de la 2me; Benet, 2me; Ch. Triest, caporal, 2me; Tre Fix, soldat, 2me; J. Mounier, soldat, 2me; Eug. Kœnentein, 2me; Louis Petit; Ch. St. Vie de Beaussal; H. Chenel; Louis Deshayes. 10 juil—1t

AVIS.

D. KENNEDY, Jr., remercie sincèrement les membres de la compagnie de la pompe Pomona, No 8, ainsi bien que M. Jacobs, l'ingénieur du nouvième district pour le feu, d'avoir, par leurs efforts bien dirigés, sauvé sa demeure de l'incendie qui a eu lieu dans la rue Bourbon, le 8 courant. 10 juillet—1

Demande de commis.

ON demande un jeune homme de 16 à 18 ans comme Commis dans un magasin d'épiceries. Il doit parler l'anglais et le français, et se présenter avec de bonnes recommandations, encoignure des rues Conti et Dauphine No 108. 10 juil—1t

A LOUER

UNE DOMESTIQUE. S'adresser rue de l'Esplanade, No 48. 10 juil—1t

VACHE TROUVÉE.

EST entrée chez le soussigné, le 1er du courant, une vache laitière, que le propriétaire peut venir réclamer en payant les frais d'insertion et de nourriture.

JEAN MARIE DINET,
Sur le Canal Broad, entre St-Philippe et Dumaine. 10 juil—3f

ANANAS.

VINGT-CINQ douzaines ananas en boîtes de 2 liv. et 2½ liv. A vendre par BERNARD TURPIN, 94, rue Vieille-Levée. 10 juil—6f

PRUNES—40 caisses prunes d'Ente, 1er choix, en magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 et 16 St Louis. 10 juil

CAFE Java—50 caisses café Java, cuit gouvernement, en magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 et 16 St Louis. 10 juil

POIVRE—25 sacs poivre en grain, en magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 et 16 St Louis. 10 juil

PLANCHES à laver—100 douz. dites planches à laver en zinc, en magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 et 16 St Louis. 10 juil

BOUTEILLES—250 paniers bouteilles bordelaises, en magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 et 16 St Louis. 10 juil

TRUFFES—1 caisses truffes du Périgord, en magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 et 16 St Louis. 10 juil

PETARDS—80 caisses pétards Goldshop No 1, en magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 et 16 St Louis. 10 juil

SAUCE—50 caisses Worcestershire sauce, 1|2 et 1|4 bouteilles, en magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 et 16 St Louis. 10 juil

SARDINES—100 caisses sardines Rodel, 1|4 et 1|2 boîtes, en magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 et 16 St Louis. 10 juil

CIRAGE—80 caisses cirage 1|2 et grandes boîtes, en magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 et 16 St Louis. 10 juil

Etablissement hydrothérapique DU SUD, Du Dr RANCE, A BILOXI (Mississippi).

CET établissement, fondé en 1844 par le Dr Rance, habile, et dirigé actuellement par le Dr M. Rancé, est prêt à recevoir des malades le 15 juin prochain. 24 avril—6m

99, Rue de Chartres, au 1er étage. LEON LAUGRIN, avocat (*Licencié en droit de la Faculté de Paris*).

AYANT établi une correspondance directe avec les principaux agents d'affaires de Paris et des départements, se charge, en outre des affaires ordinaires devant les Cours de l'Etat, de tous recouvrements de créances litigieuses et droits successifs en France.

Avis aux médecins et aux familles.

NOUVEAUX APPAREILS VAPORIFÈRES perfectionnés du Dr L. R. LEFÈVRE, pour administrer des bains de vapeur et des fumigations de tout genre sans que le malade soit dérangé de son lit, traiter les maladies en opérant le corps des médicaments et les préparations qu'ils portent vers la peau.

Appareils pour bains généraux, pour douches en bains locaux, chaises à vapeur pour traiter les maladies des organes sexuels.

Les personnes qui désirent les voir fonctionner ou en faire l'acquisition, sont priées d'adresser leurs demandes, encoignure Royale et Dumaine. [illegible]

Bataillon d'Artillerie d'Orléans.

COMPAGNIE DE RESERVE.

Les membres de la Compagnie sont notifiés de se réunir à la caserne, rue St-Pierre, près St-Claude, tous les lundis, mercredis et vendredis, pour exercices.

Par ordre: H. RUFFIER, capitaine.
B. O'CONNELL, 1er sergent. 10 juillet—3

Régiment des Gardes d'Orléans.

—Ordre spécial No 33—

Nlle-Orléans, 10 juillet 1861.

Les exercices du Régiment recommenceront comme suit: Mardi, Ecole de soldat et de peloton pour la 1re et la 2me compagnie.

Mercredi, Ecole de soldat et de peloton pour la 3me et la 4me compagnie.

Jeudi, Ecole de bataillon.

Vendredi, Ecole de soldat et de peloton pour la 5me et la 6me compagnie.

Lundi, Réunion des comités.

La tenue pour l'école de bataillon.

(Signé) H. AUGUSTIN, Commandant le Regt des Gardes d'Orléans.
E. FUSCH, Adj.-Major. 10 juillet—10,11

Quartier général des Tirailleurs d'Orléans.

Nlle-Orléans, 8 juillet 1861.

A une réunion de cette compagnie il a été résolu et adopté à l'unanimité, d'adresser des remerciements à messieurs Fonde et Lapeyre pour leur courtoisie et leurs attentions envers le détachement de Tirailleurs, de garde à la poudrière de l'Etat.

Trop d'éloges ne sauraient être faits à ceux qui portent des encouragements aux dures privations de la vie du soldat, si pénibles surtout pour ceux qui la veille ont quitté le bien-être, les douceurs du foyer domestique et de la vie de famille. La conduite de M. Fonde est un exemple de bon esprit, de sollicitude, de braves soldats et à qui pourront les tours d'entourer nos Tirailleurs pendant leur séjour à ce poste, lui ont gagné notre profonde amitié et notre plus sincère reconnaissance.

Aussi, je ne suis que l'interprète de la compagnie en priant messieurs Fonde, Lapeyre et autres d'agréer nos remerciements.

RODOLPHE RAIMONDY, Secrétaire. 10 juill—1

Légion Belge.

Les membres sont convoqués à se réunir JEUDI prochain, 11 courant, à 7 heures précises, au local habituel, 27 rue de Bourbon.

Par ordre du capitaine J. A. de Hert,
AUGUSTIN GLAUDOT, Sergent Major. 10 juill—1

Quartier Général de la 1re division des troupes Volontaires de la Louisiane.

Ordres généraux No 34.

Nlle-Orléans 8 juillet 1861.

I—Le Brigadier-Général Chas A. Labuzan, 2e Brigade, ayant été momentanément détaché de son commandement pour le camp Lewis, le Col. D. Edwards, Colonel senior, prendra le commandement de la Brigade.

II—Tous les rapports et toutes les communications devront être lui être adressées.

Par ordre de JOHN L. LEWIS, Major Général Commandant.
EMERY FORSTALL, Aide-de-Camp. 10 juil

Volontaires Français.

Ordre du jour—Mercredi, 10 juillet.

Les officiers de toutes les compagnies du corps, sont convoqués pour ce soir, 7 heures précises, chez le commandant.

Commandant FERRIER. 10 juillet

Quartier Général du Jackson Regiment.

Nouvelle-Orléans, 6 juillet 1861.

—Ordre spécial No 1—

I Le Régiment Jackson ayant été accepté par le secrétaire de la guerre les capitaines de compagnies attachés au Régiment devront se présenter avec la liste des membres de leur compagnie, au bureau de l'adjudant, à la Bourse de Négociants rue Royale, lequel les fera inscrire sur la liste du Régiment. Les compagnies seront ensuite dans leurs entiers et recevront l'ordre de se rendre à Corynth, Miss.

2. Le lieutenant-colonel T. A. Harris ci-devant instructeur à l'Institut Militaire de la Virginie, prendra le commandement et ordonnera qu'il y ait journellement exercice de compagnie et de bataillon.

3. Il a été établi une école d'instruction, les officiers commandants ont pour commandement d'en faire part aux membres de compagnie, de bataillon et de division, et il sera couché aux listes toutes les taches des personnes conduites dans toutes les évolutions de la tactique.

Col. Com du Régiment Jackson.
JOSEPH GOLDMAN, Adjudant Major. 8 juillet

Legione italiana.

Gli Italiani che sottoscrissero, alla formazione della Legione Italiana, e quelli che desiderano sottoscriversi, sono invitati a riunirsi giovedì 11 corrente, alle ore 7 P. M., nell magazzeno dei Sri Minù & Bertoli, No 87 strada Vecchia Levée, tra St Louis & Conti. 9 juil—3

Avis aux Français.

UNE compagnie de se forme et désirant avoir le complet régimentaire, pour l'admission dans la Légion Française, invite tous ceux qui voudraient en faire partie, à se réunir dans un local Parfaite Union, mercredi 10 courant, à 7 heures du soir, pour l'organisation.

Les membres de la dite Compagnie sont priés d'être exacts à l'appel nominal, qui sera fait par le président du conseil d'adm.

J. C. LANGLES. 9 juil—3

MAGASIN A LOUER.

LE magasin No 47, rue de la Vieille Levée, entre Dumaine et Bienville. Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à HENRY SAMORY. No. 47, rue de la Vieille Levée.

SEL—2,600 sacs, assortis, à vendre par BERNARD TURPIN, 94, rue Vieille-Levée. 9 juil

FRUITS en conserve et conserves—50 caisses fruits au vinaigre, ananas, fraises, coings, pêches au jus, fruits à l'eau de vie, conserves et gelées—à vendre par BERNARD TURPIN, 94, rue Vieille-Levée. 9 juil

AMANDES—50 balles amandes de Languedoc à coquille tendre, 25 do do à coque dure—à vendre par BERNARD TURPIN, 94, rue Vieille-Levée. 9 juil

BIERE et Porter de Tennant—100 futailles en et en bouteilles—à vendre par BERNARD TURPIN, 94, rue Vieille-Levée. 9 juil

RAISINS—50 caisses raisins de 1|2 et 1|4 caisses—à vendre par BERNARD TURPIN, 94, rue Vieille-Levée. 9 juil

CHANDELLES de Paraffine (Moucols' patent)—100 caisses de 4, 5 et 6 à la livre. A vendre par BERNARD TURPIN, 94, rue Vieille-Levée. 9 juil

CANELLE et Muscade—A vendre par BERNARD TURPIN, 94, rue Vieille-Levée. 9 juil

RHUM de la Jamaïque et de Ste-Croix—16 poinçons en douane, à vendre par BERNARD TURPIN, 94, rue Vieille-Levée. 9 juil

WHISKEY d'Irlande—8 poinçons, à vendre par BERNARD TURPIN, 94, rue Vieille-Levée. 9 juil

EAU-DE-VIE et genièvre en paniers, barils, à vendre par BERNARD TURPIN, 94, rue Vieille-Levée. 9 juil

CONFITURES des Shakers—50 caisses confitures assorties, à vendre par BERNARD TURPIN, 94, rue Vieille-Levée. 9 juil

PATES Foie—soussigné—10 caisses de 6 demi-bouteilles, à vendre par BERNARD TURPIN, 94, rue Vieille-Levée. 9 juil

SARDINES—50 caisses Rodel, quart et demi-boîtes, à vendre par BERNARD TURPIN, 94, rue Vieille-Levée. 9 juil

CUBA Sucre—75 caisses de 100 chacune, à vendre par BERNARD TURPIN, 94, rue Vieille-Levée. 9 juil

ALCOOL—45 barils, en magasin et à vendre par E. TROISGROS, 18, rue de la Douane entre les rues de Chartres et Vieille Levée. 9 juil

SUCRE—100 barils sucre concassé et en poudre, en magasin et à vendre par E. TROISGROS, 19, rue de la Douane entre Chartres et Vieille Levée. 9 juil

ALCOOL—60 barils, en magasin et à vendre par E. TROISGROS, Rue de la Douane, No 18, entre Chartres et Vieille-Levée. 9 juil

MANUFACTURE DE CHOCOLATS

MAISON FONDÉE en 1850. —MUE A LA VAPEUR— CAFÉ TORRÉFIÉ à la vapeur.

D. LOPEZ,

85, rue de Chartres, 85.

CETTE maison qui ne compte pas moins de 11 années d'existence, et qui dès son ouverture a été patronisée par l'élite de la population orléanaise, se recommande au public par l'excellence des produits qui sortent de ses ateliers.

La vue de l'usine seule serait un sûr garant pour le public de ce que peut faire un pareil établissement, et à cela on venait d'ajouter encore des machines nouvelles construites d'après les propres plans de M. Lopez. Peu différentes des machines employées à la fabrication, et enfin les connaissances qu'il a acquises dans ce genre d'affaires, voilà les bases sur lesquelles reposent cette maison et qui lui permettent de défier toutes rivalités.

Afin de prévenir les erreurs que le public pourrait commettre, M. Lopez croit devoir rappeler qu'il n'a pas d'autre manufacture que celle qui se trouve **rue de Chartres, encoignure Conti**, et que tous les chocolats qui sortent de chez lui portent son nom sur les tablettes. 1er—6f

Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

A partir du 20 juin les trains de passagers partiront du dépôt en bas de la rue Calliope, à 7 heures A. M. et 5 P. M. et arriveront à 8 heures et 15 minutes A. M. et à 6 heures et 45 minutes P. M.

Le train du matin correspond exactement à Jackson avec le chemin de fer du Sud pour Meridian, et à ce point il y a des correspondances établies avec le chemin de fer de Mobile et Ohio pour le Nord et le Sud. Le train de nuit se relie à Jackson avec le chemin de fer du Sud pour Vicksburg. Les deux trains correspondent exactement avec le chemin de fer central du Mississippi pour tous les points au Nord et à l'Est.

Prix du billet pour Mobile.........$12 50
" " Selma.......... 20 50
" " Montgomery.... 13
Temps de trajet jusqu'à Mobile... 24 heures.
" " Selma.... 43 "
" " Montgomery 35 "

T. S. WILLIAMS, Surintendant-général. 2 juil

VENTE A PRIX COUTANT.

E. ROLLAND,

Marchand de CHEVEUX,

Rue de Chartres, 96, entre Conti et St-Louis,

INFORME respectueusement les personnes de la ville et de la campagne, qu'en raison de l'état actuel des affaires, à partir du 1er juillet, il vendra ses ARTICLES DE CHEVEUX à prix coûtant—

Frisettes pour bandeaux................	$1 00
Frisettes frisées................	1 10
Nattes sur peigne, la paire, depuis........	2 00
Nattes pour chignons, depuis........	3 00
Cache peigne, depuis........	3 00
Perruques pour hommes........	10 00
Perruques entières pour dames........	20 00

Les parfumeries des premières maisons de Paris seront vendues aux mêmes conditions.

Salon réservé pour les dames.

Nettoyage de tête, coiffure et teinture de cheveux. 2 juil—1m

DIVERS—300 caisses vermouth, Noilly & Co. 200 caisses cassis, punch et ratafia, 100 caisses absinthe et kirshwasser, 100 do marasquino et guignolet, 50 do savon de Castille, 10 octagones eau fleur d'oranger d'Italie, 30 barils graine de lin, 50 boucauts fromage de gruyère, 50 caisses cerises à l'eau-de-vie, 100 do fruits au jus et à l'eau-de-vie. A vendre par LANATA frères.

Dr THURBER, DENTISTE.

SALON D'OPÉRATIONS, 148, rue Royale, Entre St-Pierre et Toulouse. 1 oct—1a

Changement de domicile.

Le docteur L. DUFRESNE, dentiste, fait savoir à ses clients et au public en général qu'il vient de transférer son cabinet à l'encoignure des rues Royale et Bienville, la maison à côté de celle qu'il occupait précédemment; l'entrée est par la rue Bienville. [illegible]

VENTE A L'ENCAN.

JEUDI, le 11, à 10 heures, il sera vendu sur les lieux, encoignure des rues Conti et Bourbon, un fond de GROCERIE avec installation, bail et licence. F: S 9 juil—2f

COMPAGNIE DU Grand Chemin de fer De la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Département des Terres.

Nouvelle-Orléans, 1er juin 1861

LA Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, en vertu d'un acte du Congrès des Etats Unis du 3 juin 1856 et d'un acte de notre Législature d'Etat du 16 mars 1857, est devenue propriétaire de 795,000 acres de terre libres de toute hypothèque.

Ces terres sont comprises dans une étendue de trente milles de large ou quinze milles de chaque côté du chemin de fer, s'étendant d'Alger, en face de la Nouvelle-Orléans, à la rivière Sabine, ou la borne orientale du Texas—distance de deux cent cinquante huit milles. Le chemin projeté et qui devra s'étendre dans le Texas traversera l'une des régions les plus fertiles de l'Ouest.

Les terres situées en tout ou des premiers cent vingt-cinq milles du chemin de fer de la Compagnie se trouvent dans la vallée alluviale riche et bien boisée du fleuve Mississippi, sur le Bayou Lafourche, le Grand Lac et ailleurs. Entre les cent vingt-cinquième et les cent quatre-vingt dixième milles, la Compagnie possède beaucoup de terres fertiles et de prix dans les prairies des Attakapas—région qui ne le cède à aucune autre sous le rapport de la beauté, de la salubrité et de la fertilité.

Entre le cent quatre-vingt dixième mille et la rivière Sabine, la voie traverse des prairies très boisées et non inondées, accidentées que varient de riches vallées et des cours d'eau. De la bonne eau, du gibier, de petites rivières ou les poissons abondent se trouvent dans toute cette partie du pays. On croit que le coton pourrait être cultivé avec avantage dans cette partie.

On peut examiner des cartes, obtenir des informations sur la qualité et le prix des terres, faire des demandes et arrêter les conditions de la vente au bureau de l'agent de la Compagnie, à Brashear City, dans la paroisse de Ste-Marie, Louisiane.

Les actes de vente devront être passés à la Nouvelle-Orléans, aux frais de l'acquéreur.

En l'absence de l'acquéreur, une procuration écrite autorisant l'agent à signer la vente, les billets donnés en paiement et une hypothèque garantissant le paiement des billets seront requis.

Les conditions de la vente sont, un tiers comptant, le reste en billets à un et deux ans, payables dans une banque de la Nouvelle-Orléans, avec 8 pour cent d'intérêt l'an, après l'échéance, avec hypothèque sur la propriété, et au cas de non paiement, l'acquéreur payera cinq pour cent pour frais d'avocat.

Les terres de la Compagnie sont ouvertes à l'examen. A mesure que les rapports seront faits, le prix par acre sera fixé sur chaque morceau demandé la personne qui aura fait une demande en sera avertie, et aura le droit d'accepter la terre au prix désigné, dans un temps raisonnable, ou sinon la terre sera offerte en vente à d'autres. La Compagnie se réserve le droit de changer les prix et les conditions de vente par intervalles.

La Compagnie désirant encourager les colons actuels, donnera la priorité à ceux qui occupent et cultivent actuellement ses terres, mais elle ne leur accordera qu'un temps raisonnable pour leurs demandes et leurs achats avant que les autres seront vendues à ceux qui voudront les acheter.

WILLIAM G. HEWES président.
G. W. R. BAYLEY, agent pour les terres. 6 juil—1m—6f

Bureau des Commissaires de la dette Consolidée de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 26 juin 1861.

—*Séance du 26 juin 1861*—

ATTENDU que la guerre actuelle entre le Nord et le Sud rend dangereux et presque impossible la transmission des fonds pour le paiement de l'intérêt de sur la dette consolidée de cette ville;

Il est résolu que l'Agent Fiscal est requis de payer ici, dans la ville de la Nlle-Orléans, les coupons d'intérêt sur les bons consolidés et autres obligations de la ville échéant le 1er juillet prochain, qui lui seront présentés; et de refuser le paiement d'un coupon ou de coupons quelconques qui ont été appartenu à des résidents d'Etats qui ne sont point partie de la Confédération du Sud.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nlle Orléans, 22 juin 1861.

CONFORMÉMENT à ce qui précède, les coupons des New-York le 1er du mois prochain seront payés par la Banque des Citoyens de la Louisiane à partir du 1er juillet prochain. E. ROUSSEAU, Caissier. 22 juin—6 3f

MAISON A ACHETER.

On demande à acheter une petite MAISON avec un assez grand terrain dans un quartier respectable et d'une maison double, avec galerie. Prix $300 à $400; s'adresser à "boîte No 540, bureau de poste. 9 juil—3f

AVIS.

A partir de cette date je ne suis pas responsable des dettes que pourrait contracter ma femme JOSEPHINE OBIL, attendu qu'elle a quitté le domicile conjugal, sans aucune raison. BAT JEAN. 9 juil—3

AVIS.

Le soussigné syant été nommé seul agent pour les restaurants de A. Hunt & Co. de Shreveport, Lne, et qu'il ne peut être accepté aucune autre demande, les lettres et réclamations de la maison.

OLGER LAUVE, Bureau, encoignure de la Banque des Citoyens. Shreveport, Lne, 29 juin 1861. 9 juil—1m 3f p

BITTER DES ARABES.

MALGRÉ les contrefaçons plusieurs fois essayées de ce précieux cordial à la fois, qui a été appelé et dont les effets se rattachent avec succès; dans ce pays, comme en Europe, son emploi est devenu si général, que l'inventeur s'est fait un devoir, et il a été accepté pour le public de la boisson de l'Apéritif. Le BITTER DES ARABES, aussi mollit tous les effets. Le Bitter est le meilleur préservatif à avoir, surtout dans la saison des chaleurs.

Dépôt général—F. Sancho, Vieille Levée No 129. Succursale—A Colongne, encoignure de Dumaine et Royale.

17 avril—3m, 27, 28, 11, 12, 25, 27m, 5, 10 22, 24 5p, 6, 8, 20, 20, 27p

A louer,

La propriété située dans le troisième district de cette ville, à l'encoignure des rues de Esplanade et Claiborne, occupée actuellement par Mme Voegeli, Joseph Cartouche. S'adresser à M. Joseph Castainier, rue du Bayou, entre Galvez et Johnson, No 361. 9 juil—3f

Volontaires—Attention!

LES soussignés offrent à vendre aux compagnies de Volontaires CINQ CENTS SACS A DOS, ainsi que tous les genres d'équipements militaires, à un très bas prix. H. LEBRETON & Co, 158, rue de Chartres, entre Toulouse et St Pierre.

N. B.—Que l'on s'adresse de suite. 9 juil—10

Dissolution de Société.

LA société en commandite qui a existé jusqu'ici entre les soussignés, sous la raison C. Collins, Carrère & Co. pour les affaires de procédés de commerce, a été dissoute le 29 juin 1861, par limitation de temps et du consentement des parties.

C. C. COLLINS,
C. CARRERE,
D. LOGAN,
A. CARRERE.

Associé en commandite, A. CARRERE.

Le soussigné continuera les affaires de ce genre en son propre nom et pour son propre compte.

2 juillet—1m C. C. COLLINS

AVIS.

DEUX demoiselles du Sud désirent prendre pension dans des familles françaises ou créoles; en somme elles ont l'habitude de l'enseignement et désireraient donner des leçons de musique, de piano et de français, de dessin, de peinture et de broderie. Elles donneront les références nécessaires. S'adresser par lettre E. M. K. au bureau de poste de la N. Orléans. 9 juil—6f

Dissolution de Société.

LA société existant entre MM. MICHON & DESPORTES est, à partir d'aujourd'hui, dissoute d'un commun accord, par acte passé pardevant M. Dreyfous, notaire public.

Nlle-Orléans, 29 juin 1861.

Formation de Société.

UNE société a été formée sous la raison de MICHON & SCHWEITZER, par acte passé pardevant M. Dreyfous, notaire public.

M. Michon profite de cette occasion pour remercier le public en général pour le bon accueil qui lui a été accordé et espère qu'il le continuera. La nouvelle maison fera tous ses efforts pour satisfaire sa nombreuse clientèle.

Les prix de cette maison vont être considérablement réduits. 1 juil—10f

BAQUETS—250 douz. baquets peints; BOUCHONS—50 balles bouchons pointes et réguliers; WHISKY—200 caisses Valley whisky; FICELLES—4 boucauts ficelles françaises; ABSYNTHE—200 caisses absynthe, E. F. & Y. L.; PLANCHES A LAVER—100 douz. planches à laver; BALAIS—50 douz. balais assortis; BOUTEILLES—600 paniers bouteilles Bordelaises; TRUFFES—4 caisses 400 1|2 boîtes truffes du Périgord; PETARDS—200 caisses pétards Chinois, No 1, Goldshop.

QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 à 16, rue St-Louis. 20 juin

EN débarquement du navire Stephen Baldwin, de Bordeaux, 60 barriques vin rouge Montferrand. 200 caisses vin rouge St-Laurent. A vendre par E. BORDELOIS, No 121 rue Conti. 12 mars—

SARDINES à l'huile—200 caisses quarts et demi boîtes, de Nantes, à vendre par T. BAILLY BLANCAARD Jr, 89 Vieille Levée. 10 juin—15

Alumettes de Clark.

DOUZE caisses de 100 grosses chacune, à vendre par F. P. DUCONGE, 39 rue de Chartres. 12 juin

E. DEFFEZ,

Successeur de Tamboury & Co.

Marchands-Commissionnaires en général,

IMPORTATEURS DE

Vins, Eaux-de-vie, Liqueurs, Sardines, Huiles, &c. Dépôt de Châteaux de Portets, Lafitte, Margaux, D'Arche, Guiraud, &c.

87, rue Royale, entre Conti et St Louis. 5 juin

LE DR. RANCÉ

A chargé le Dr. Kunemann de le remplacer auprès de ses clients, pendant son absence.

DR. ED. KUNEMANN,

De la Faculté de Paris.

rue Bourbon, No. 269, entre Ursulines et St-Philippe. 1avril—6m.

Changement de local.

R. S. SYKES, encanteur, a transporté son magasin du No. 43 au No. 59 RUE DES MAGASINS, immédiatement au-dessous de la rue Natchez.

Jours de vente, comme d'habitude, les mardis, jeudis et samedis. Ventes du dehors tous les jours. 26 mars

Huile! Huile! Huile!

CINQ CENTS caisses huile d'olive venant d'arriver, à vendre à bas prix pour clore une facture, par J. & J. TARDOS, 83, Vieille-Levée. 5 juin

EAU DE COLOGNE Farina—1 caisse véritable eau de Cologne en bouteilles recouvertes en osier, de trois grandeurs, à vendre en gros et en détail par ROUSSET & VOORHIES, 83 rue du Canal, près Chartres. 20 juin

ALE PALE—20 barriques Ale pale de l'Inde, de Boston qualité supérieure, en bouteille et demi bouteilles, en magasin et à vendre par DUNTZE & CO. encoignure Royale et Conti. 3 juin

LAGER BEER DE BAVIERE—25 barriques, du célèbre Lager Beer de Bavière, en magasin et à vendre par DUNTZE & CO, encoignure Conti et Royale. 25 juil

HUILE—1000 paniers huile Sanguesa 22, 24 et 27 12 onces, 500 paniers Plagniol, 24 et 11 onces. A vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr, 62 et 64, Vieille Levée. 7 mai

SCOTCH ALE de Wm Younger & Co—200 barils en demi-cruchons, en magasin et à vendre par BRULATOUR & Co, 32, Vieille Levée. 1 juillet

IMPERIAL ALE de Wm Younger & Co, Edimbourg—20 caisses en grands cruchons, en magasin et à vendre par BRULATOUR & Co, 32, Vieille Levée. 1 juillet

GENIEVRE en douane—10 pipes impérial de Nolet, 10 dito Lorraine Boohert. A vendre par B. D. GRATIAA & Co, rue de la Douane No 30. 1 juil

Dépôts d'armes.

LA maison LION & ANDRÉS, a l'honneur d'annoncer qu'elle vient de recevoir un nouvel envoi de pistolets de Lefaucheux, de Colt, de Adams, de Smith & Wilson— Ainsi que des pistolets de salon avec toutes les cartouches nécessaires pour tous ces pistolets-revolvers. Coin Bienville et Royale.

FUSILS—[illegible]

Avis aux Expéditeurs par la ligne de la malle de la Nlle-Orléans et de Covington.

A partir de LUNDI, 15 juillet, les règlements qui suivent seront strictement exécutés:

Il ne sera reçu aucune marchandise à moins que le fret n'en soit PAYÉ D'AVANCE au commis du bateau, au chemin de fer.

Il devra toujours être préparé des reçus duplicata pour le commis signera.

Il ne sera pas reçu de fret après 1 heure du matin pour le fret du jour.

G. A. FOSDICK, agent, Rue Natchez, No 43. 4 juil—1m

IMPORTATION

DIRECTE.

JOHNS & DESSOMMES FRÈRES,

Encoignure des rues du Canal & Chartres.

Cette maison ayant établi le système de VENTE AU COMPTANT

A l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle et au public, qu'à cet effet elle a réduit son

STOCK D'ÉTÉ

A des prix extraordinairement

BON MARCHÉ

Et comme preuve de ce qu'elle avance, l'invite à venir voir ce grand assortiment de MANTELETS DE MOUSSELINE BRODÉS très riches, d'une plastre et demie à cinq.

JOHNS & DESSOMMES frères. 3 juil—6f

INSTITUTIONS.

Fondée en 1844.—Incorporée en 1855

Institution Collégiale de la N. O

OU PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES *DEMOISELLES*, DIRIGÉE PAR

Mme Ed. LOCQUET,

No 203, rue du Camp.

CET établissement fondé par Mme Macaphy, et dont la haute réputation ne s'est jamais démentie, compte sa DIX-SEPTIÈME session le LUNDI, 17 septembre.

Mme LOCQUET, aidée de sa sœur Mme François LOCQUET, fait tout ses efforts pour continuer à mériter la confiance accordée depuis tant d'années à ses prédécesseurs.

Des professeurs du plus grand mérite sont employés dans toutes les branches, tant d'agrément que d'instruction.

La musique du piano et l'étude du solfège, sont enseignées par des dames, dont la réputation comme musiciennes et comme professeurs a été appréciée par les nombreuses familles qui ont bien voulu les favoriser de leur confiance.

La langue française qui est la langue maternelle de Mme LOCQUET et dont l'étude est devenue indispensable à une bonne éducation, est enseignée et pratiquée dans l'institution avec un soin tout particulier. Les jeunes personnes y trouveront donc dans leurs rapports de chaque jour avec des dames toutes les facilités possibles pour se perfectionner dans la pratique de cette langue.

Cet établissement qui déjà se recommande par sa vaste et avantageuse situation, vient encore de recevoir de nouvelles améliorations, tant sous le rapport du confort qu'en vue du bien-être des élèves.

Mme LOCQUET invite respectueusement les parents et les familles à venir visiter son pensionnat, où des prospectus leur seront remis avec toutes les informations qu'elles pourront désirer. Sept—1an

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme HERON,

273.......RUE DAUPHINE.......273.

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires. 31 août—1an—6f

INSTITUT St-CHARLES,

Greenville, près de Carrollton, La.

MME MACÉ a l'honneur respectueusement aux familles que la réouverture de ses classes aura lieu le 3 septembre. Pour toutes informations, voir le prospectus de l'institution, qu'on pourra se procurer dès le 1er septembre, à la Nouvelle-Orléans.

On trouvera dans ce prospectus, le cours détaillé des études, les ouvrages suivis, quelques règlements de la maison, le nom des professeurs attachés depuis nombre d'années à cette Institution, les références et toutes les conditions.

Une Dame attachée à l'Institution est chargée d'accompagner, par les chars, les élèves en entrée ou sortie de la maison.

Les lettres pour Mme MACÉ doivent être adressées Boîte No 8, Nouvelle-Orléans. 31 août—1an

ACADEMIE,

123, *rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.*

CETTE Académie, fondée par M. G. Boyer, en 1848, reprendra ses cours le 3 septembre, avec le concours de M. C. Lepreitre, gradué de l'Université de France, et d'un second maître d'anglais, comprenant l'aide d'un professeur de dessin pour le collège, et l'enseignement des langues, du commerce, et comprenant la tenue des livres, etc.

M. Boyer se charge, afin d'aider les parents dans le choix des livres et autres objets nécessaires, de leur fournir à prix modiques.

N. B.—Le soussigné ayant jusqu'à aujourd'hui indépendamment de M. Lepreitre de 5 à 6 heures du soir, offre ses services pour enseigner les langues et la tenue des livres—Tout mois, commencé doit être payé en entier. Bureau des lettres, rue de Chartres. 31 août

MAGASIN JACKSON,

Encoignure Ste Anne & Chartres.

DESIRANT réaliser notre immense assortiment de marchandises, nous offrons à notre clientèle et au public, en général, toutes ces marchandises en vente à prix d'importation, tel que: Mantelets, en dentelle et en soie, Robes de soie et de mousseline, Nouveautés, Dentelles, Gants et Mitaines, Mouchoirs et Cols, Broderies, Valenciennes, Broderies, Jaconas, Organdi et Mousseline imprimée, Bas et Chaussettes, Toile d'Irlande et Batiste, Toile et coton à draps, Coutil, Marinos Français, Ganté, Mantelet, Glace, Coton-Laine Rouges, Bel à balais et pinceaux, Couverts de fantaisie et mousseline, brodé et brillant, Bobines et fourniture, Linge de table, toile à torchons &c. ainsi que beaucoup d'autres articles trop longs à énumérer.

T' ECOTTE & BLANCARD. 18 avril

MAGASIN—Arrivée paniers huile Plagniol, 22 onces, 500 caisses vermouth Noilly, Pratt & Co, 200 caisses vin muscat Frontignan, 200 caisses vin de Bordeaux, 200 caisses vin de Mont d'or, 50 barils vins Bergasse. A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 71, Vieille Levée. 11 avril

Huile! Huile!

EN magasin et à vendre par le soussigné—100 caisses, bouteilles, Plagniol; 200 do do; 150 do bouteilles Sachelapui; 150 do do. A vendre par FRED. AVET. Rue Vieille Levée, Nos 59 et 61, entre Conti et Bienville. 7 mai—15f

AVIS.

IL a été pris dans notre bureau, vers le 20 juin dernier, LIVRE DE REÇUS. Nous voudrions qu'il nous fût rendu, et donnerions une récompense à celui qui le rapportera.

3 juillet—6 BELLOCQ, NOBLOM & Cie.

Cours d'instruction militaire,

PAR UN ZOUAVE DE CRIMÉE.

Ecole de tirailleurs.—Escrime à la baïonnette.—Maniement d'armes. —Ecole d'officiers.

Rue Conti, 78, entre Royale et Bourbon.

M. GLATIGNY, ex-directeur de la troupe des zouaves de Crimée, ancien sous-officier de Zouaves et de Turcos, ayant abandonné la carrière dramatique, se propose d'ouvrir un cours d'instruction militaire dans son local, rue Conti, No. 78. Les cours commenceront lundi, 8 juillet, et auront lieu de 6 heures du soir à 7 heures et demie.

S'adresser pour avoir des cachets d'abonnements, rue Royale, No. 113, au premier. M. Glatigny donnera aussi des leçons particulières. 3 juil—6f

Avis aux compagnies militaires

J. BARRE,

SELLIER,

CONFECTIONNE TOUS GENRES DE SELLERIE

Rue Bourbon, 206,

ENTRE DUMAINE ET ST PHILIPPE (2e district.) NOUVELLE-ORLEANS. 21 juin—6f

Moubles! Moubles! Moubles!

DERNIÈREMENT reçu: 10 balles de houblon de la dernière récolte et d'une qualité supérieure. A vendre par CUSACHS & OGDEN, 24juin—15f Encoignure Royale et St-Philippe.

AVIS.

DEUX BILLETS tirés par Maria L. et Philip B. Key, à leur propre ordre et endossés par eux, en date du 25 janvier 1861, payables de 14 au 23 février 1862 pour deux mille trois cents piastres, sont perdus. Le public est prévenu de ne point les négocier. 22 juin—1m

Perches pour cercles et briques à feu.

A VENDRE par les soussignés. S'adresser à l'encoignure des rues Celeste et Nouvelle Levée ou dans la rue Carondelet, No 29. 22 juin—1m CAMPBELL & RICKARBY.

AVIS.

LOUIS DUVIGNEAUD, avocat et ex-juge de la 2me Cour de District, prévient le public et ses amis qu'il a repris l'exercice de sa profession et tient son bureau Passage de la Bourse, No 30, au premier. 21 juin—1m

Carabines, Fusils et Pistolets.

A vendre à bas prix des carabines de Mississipi et du Kentucky, des pistolets d'arçon, des fusils à deux coups des fusils de Colt à six coups et cinquante fusils de chasse. S'adresser à N. C., rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, au second. 29juil

Guerre, Commerce et Education.

COMME pour qui sont dans l'impossibilité de s'engager pour le siège de la guerre doivent être préparés à remplir d'autres devoirs publics, et les fonctions de ceux qui quittent la Nouvelle-Orléans,

Le Collége Commercial de Dolbear

sera ouvert pendant toute l'année, la JOUR et le SOIR pour préparer les jeunes gens aux opérations de la banque et du commerce. TENUE DES LIVRES, ECRITURE, MATHÉMATIQUES, LANGUES, &c. &c. sont confiés à des professeurs spéciaux afin d'éviter la perte de temps aux élèves. C'est la CULTURE DE L'ESPRIT qui procure le succès aussi bien dans la guerre que dans les opérations commerciales.

Parents, jeunes gens et autres sont invités à se présenter. Conditions—libérales pour tous.

25 juin—1m RUFUS DOLBEAR, Président.

FRAMBES en jus—30 caisses framboises au jus; 100 do fruits au jus assortis; 100 do fruits à l'eau de vie ass.; 100 do cerises à l'eau de vie. A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, 89, Vieille Levée. 10 juin—15

GRAINE DE LIN et de chanvre, Rouennerie, &c.—30 barils graine de lin de choix; 20 do graine de chanvre; 200 onces essence de roses, 100 livres de de Portugal; 50 boîtes de manne en larmes et en sorte. A vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr, 62 et 64, Vieille Levée. 28 juin

Tempêtes de campagne.

100 douzaines tempêtes recouverts en cuir, de différentes formes et grandeurs, à vendre à BON MARCHÉ par ROUSSET & VOORHIES. [illegible]

Théâtre de l'Opéra.

DIMANCHE 14 JUILLET 1861,

Spectacle extraordinaire et spécialement militaire.

Première représentation de la GRANDE PIÈCE MILITAIRE en 5 actes et 7 tableaux,

LA RELIGION DU DRAPEAU,

Jouée par les

Zouaves d'Afrique et de Crimée.

100 *soldats figureront dans cette pièce.*

Tous les principaux incidents historiques des diverses campagnes auxquelles les ZOUAVES ont pris part, seront reproduits dans cet immense panorama de la vie militaire de l'armée française, tant en AFRIQUE qu'en CRIMÉE et en ITALIE.

Pour les détails, voir les grandes affiches. 9 juillet—4

Proclamation du Maire.

Mairie de la Nouvelle Orléans

Hôtel de Ville, 21 juin 1861.

CONFORMÉMENT à l'ordonnance suivante du Conseil Commun de cette ville, j'annonce par les présentes que des livres de souscription seront ouverts au bureau du trésorier de la ville lundi, 24 du courant, pour un prêt de deux cent cinquante mille piastres pour être consacrées à la défense de la ville.

Afin de mettre tous les citoyens à même de contribuer au prêt, ils sera émis des certificats de vingt-cinq piastres et au-dessus et je remplacerai ces certificats par des bons dès que les bons seront prêts.

Je fais appel, avec confiance, au patriotisme bien connu de nos citoyens, et j'ai la conviction qu'ils nous aideront, le Conseil et moi, à accomplir ce qui ne sera point retardé et dont l'importance ne saurait être exagérée.

JOHN T. MONROE, Maire.

No 5,0..

ORDONNANCE pour [illegible] l'emprunt destiné à la défense de la ville.

Art. 1. *Il est ordonné par le Conseil Commun de la ville de la Nouvelle Orléans*—Que la somme de deux cent cinquante mille piastres ($250,000) est spécialement allouée, par les présentes, pour la défense de la ville de la Nouvelle Orléans.

Article 2. *Il est de plus ordonné* qu'afin de former cette somme et par suite de l'impossibilité où est la ville de pourvoir sur ses recettes courantes, le Maire de la ville et les chairmen des comités de finances sont autorisés à faire emprunter, sans délai, des bons de la ville pour ce dit montant, dans une forme qui pour les dits bons devront être signés par le Trésorier de la ville et contresignés par le Contrôleur et devront être faits payable le 1er juillet 1862, avec intérêt à raison de huit pour cent l'an, de la date à l'échéance.

Article 3—*Il est de plus ordonné* Qu'immédiatement après l'adoption de cette Ordonnance, il sera du devoir du Maire de faire ouvrir des livres de souscription au bureau du Trésorier sous sa surveillance et celle des chairmen des comités de finances. Le Maire est également prié d'en donner avis aux habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans et les inviter à venir souscrire au dit prêt. Tous les souscripteurs devront être payés en argent et les souscripteurs recevront leurs certificats jusqu'à ce qu'ils soient émis.

Article 4—Il est de plus ordonné que toutes les sommes provenant du susdit prêt seront déposées en banque, seront séparées des autres dépôts de la ville et ne devront être employées que dans le susdit but, et il ne sera tiré aucune partie des ces sommes sans l'ordre du Conseil Commun.

Article 5—*Il est de plus ordonné* que tous les bons émis comme il est dit ci-dessus, seront reçus en paiement des taxes à percevoir après le 1er janvier 1862.

[Signé] J. O. NIXON Président du Board des Aldermen
LEA F. BAKEWELL, Président du Board des Aldermen assistants.

Approuvé le 15 juin 1861.

[signé] JOHN T. MONROE, Maire. 22juin—6f

BANQUE D'AMÉRIQUE.

Nouvelle Orléans, 29 juin 1861.

AUJOURD'HUI, une assemblée des Directeurs, il a été déclaré un dividende de quatre pour cent provenant du bénéfice des six derniers mois, et qui sera payé aux actionnaires ou à leurs ayants-cause à partir de mercredi, 10 juillet prochain.

1juil—1m AM FORTIER, Caissier.

Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

28 juin 1861.

LES directeurs de cette compagnie ont déclaré aujourd'hui un dividende de cinq pour cent provenant du bénéfice des six derniers mois, qui sera payé à partir du 1er juillet prochain.

Par ordre, N. O. J. TISDALE, Trésorier. 29 juin—12

Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

DEUX convois pour passagers partent tous les jours du dépôt, à l'encoignure des rues Calliope et Magnolia,—le convoi de la malle à 7 h 30 A. M. et le convoi Express à 5 P. M.

Tickets à vendre dans les principales villes des Etats-Confédérés.

Pour plus de détails, s'adresser au General Ticket Office, rue du Camp N. 13.

Le fret du reçu au dépôt, au pied de la rue Calliope, jusqu'à 5 h. 30 P. M. tous les jours, à l'exception du Samedi. La Compagnie n'est pas responsable des pertes occasionnées par l'incendie.

Le convoi d'excursion à Manchac part le SAMEDI à 4 heures P. M.

Tickets d'excursion à moitié des prix réguliers et pouvant servir du samedi au lundi.

T. S. WILLIAMS, Surintendant-Général. 20 juin

LA Société existant entre nous sous la raison de PREAU & COUTURIÉ arrivée à son terme, est dissoute à cette date.

Le soussigné reste chargé de la liquidation de l'ancienne maison et continuera les affaires commerciales pour son propre compte, au même emplacement.

Nouvelle-Orléans, 30 juin 1861.

J. B. PREAU, AM. COUTURIÉ. 1 juil

AVIS.

M le docteur FELIX FORMENTO fils a l'honneur de prévenir sa clientèle et le public qu'il a transféré son cabinet et son domicile, rue des Ursulines, 63, entre Royale et Chartres.

Consultations de 2 à 4 heures. 29 juin—16

XX ALE

de la CÉLÈBRE MARQUE de J. & R. TENNENT, à GLASGOW.

ALE DOUBLE FORT EN JARRES & BOUTEILLES, à vendre en douane et en magasin par M. A. DE LIZARDI & Co, 164 Nouvelle Levée, No 63. 26mai—1m

Vin de Catalogne

EN quarts et demi pipes à vendre par A. & H. HEINE, 160 rue Commune. 8 juillet—12

A Louer,

A PARTIR DU 15 OCTOBRE 1861,

Les bâtisses en voie de construction dans la rue Royale, entre St-Louis et Conti.

Au rez-de-chaussée, deux beaux magasins au premier, neuf grands appartements et deux petits cabinets, dans la cour, dépendances, &c.

Pour plus amples informations, s'adresser à J. C. DENIS, 114, rue Commune. 4 juillet—7.

AVIS.

J'INFORME respectueusement mes clients et le public en général que mes ateliers de la maison établissement sont en plein fonctionnement à la Nouvelle-Orléans, rue de Chartres, No. 169 de la maison Chartres, entre Conti et St Louis, je suis ainsi en mesure de remplir les ordres de mes clients. Je profite de cette occasion pour remercier la bienveillance publique du patronage qu'elle m'a accordé et de ses marques de confiance.

17 juin—1m J. P. SARRAZIN.

A vendre et en Douane,

TRENTE piques rhum de la Jamaïque de première qualité, à vendre au plus offrant par VILLARRUBIA & LAUGHLAND, 27 juin Rue des Magasins, No 64

GOTTSCHALK & MAGNER,

NOTAIRES PUBLICS,

Rue Carondelet, No 22,

Au rez-de-chaussée, bureau, du fond. 1erfev—1an

MAISON LESTRADE
A MANDEVILLE.

L'OUVERTURE de cette maison, si honorablement connue, vient d'avoir lieu. Tout y a été disposé pour recevoir les voyageurs qui y seront, comme de coutume, parfaitement traités. Un cuisinier de premier ordre est attaché à la maison, et la cave renferme les vins les plus fins. 2 mai—12

Hotel Pradat, à Biloxi.

LES soussignés, successeurs de Mme Elizabeth Pradat, ont l'honneur d'annoncer au public que l'HOTEL DES CHÊNES VERTS, à Biloxi, est ouvert pour la saison. Un bon billard, un beau yacht, des chevaux de selle et des voitures sont attachés à l'établissement. Les personnes qui voudraient des chambres au wharf de l'hôtel Pradat sont priées d'en avertir le capitaine du steamer.

mai—3m J. B. & E. C. PRADAT.

Hotel d'Europe, à Biloxi.

M. L. GUILLEBEAU,

A l'honneur de prévenir ses amis et tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'il vient de se rendre acquéreur de l'hôtel à neuf. On y trouvera des chambres disposées pour familles, le tout en parfait état. L'établissement réunit tous les agréments possibles. Il y a dans l'enceinte de belles promenades ombragées. Le vin et la table sont irréprochables, comme par le passé, et le service ne laisse rien à désirer. Les pensionnaires ont l'usage d'une cabane à bains.

17 juin—1m L. GUILLEBEAU, Propriétaire.

B. ANTOGNINI & E. RICHARD

Fabricants de Billards en ardoises

Ayant obtenu de M. O. BERGER un certificat établissant la supériorité de leurs billards sur ceux des autres fabriques, ainsi que le privilège de signer à l'avenir leurs billards au nom de ce célèbre professeur, croient devoir porter à la connaissance de leurs pratiques que M. Berger, voulant encourager tous les véritables amateurs, M. Antognini et Richard combien il apprécie leurs produits, a ajouté à ses recommandations spéciales, l'offre de fabriquer pour son compte particulier un billard à table d'ardoise, dont il s'est servi pendant son séjour, et sur lequel en a pu jouer toutes ses merveilleuses séances publiques au White Hall, rue St-Louis. A l'appui des faits qu'ils avancent, MM. A. & R. tiennent un certificat notarié à la disposition des amateurs.

Nous réparons constamment des BANDES DE BILLARDS des fabriques du Nord.

On trouvera dans le même établissement, un magnifique assortiment de billards en sapin, chêne, noyer et bois de rose avec tables en ardoise ou en bois, billards, sortant des premières manufactures de France, tels que: queues, procédés, blouses, billes, &c. ainsi que des billards d'occasion, boîtes à lots, cartes, jeu de billes, bagatelles et roulettes à deux cylindres.

MALADIES DES FEMMES.

MADAME MAURY,

Ex-interne de l'hôpital de Toulouse,

Reçue par la Faculté de Montpellier.

CONCOURS 33 et 34—1er PRIX.

MME MAURY annonce à sa clientèle que, tout en continuant sa profession d'accoucheuse, elle ouvre un CABINET DE CONSULTATIONS pour le traitement des maladies de l'utérus. Les dames indigentes par MM les médecins sont visitées gratuitement. Vaccination le samedi de midi à 3 heures.

Rue Bourbon, 214, entre St-Philippe et Dumaine. 22 fev—6m

MAGASIN DE TAPIS,

Rue de Chartres, No 19.

NOUS avons reçu du nouveaux tapis Médaillon, Wilton et Bruxelles; de LA TOILE cirée de 5 à 24 pieds de large; nattes, droguets anglais et Américains pour dessus de tables.

Aussi, tapis et baguettes d'escalier, tapis de laine et nattes de cacao pour bureaux, couvertures de table et de piano, &c., &c., à bas prix.

A. BROUSSEAU & C

SARDINES, Pâtes, &c.—Assortis boîtes de sardines à l'huile; 100 1|2 boîtes pâtés truffés; 30 1|2 boîtes truffes du Périgord. A vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr, 62 et 64 Vieille Levée. 20 juin

VINS: whisky Bourbon—16 barils, à vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, 89, Vieille Levée. 20 juin—15